
NORME INTERNATIONALE **ISO** 1008



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Photographie — Papiers en noir et blanc pour usage général — Dimensions des feuilles

Première édition — 1973-11-15

42

CDU 77.021.172 : 771.531.2

Réf. N° : ISO 1008-1973 (F)

Descripteurs : photographie, papier photographique, photographie monochrome, dimension.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés sous la forme de Recommandations ISO; ces documents sont actuellement en cours de transformation en Normes Internationales. Suivant cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 42, *Photographie*, a examiné la Recommandation ISO/R 1008-1969 et l'a jugée techniquement apte à la transformation. La Norme Internationale ISO 1008 remplace donc la Recommandation ISO/R 1008-1969, qui avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants : _____

Afrique du Sud, Rép. d'	Canada	Japon
Allemagne	Chili	Royaume-Uni
Argentine	Egypte, Rép. arabe d'	Suède
Belgique	France	Tchécoslovaquie
Brésil	Grèce	Thaïlande
Bulgarie	Italie	U.S.A.

Aucun Comité Membre n'avait désapprouvé la Recommandation.

Photographie — Papiers en noir et blanc pour usage général — Dimensions des feuilles

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les dimensions, avec leurs tolérances, des papiers positifs en feuilles d'usage général pour photographie en noir et blanc, y compris les papiers pour cartes postales.

2 DIMENSIONS

Les dimensions normales sont données dans le Tableau 1.

TABLEAU 1

Format nominal		Dimension réelle de coupe	
cm	inch	mm	inch
6,4 × 6,4	2 1/2 × 2 1/2	63,5 × 63,5	2,50 × 2,50
6,4 × 8,9	2 1/2 × 3 1/2	63,5 × 89	2,50 × 3,50
7,4 × 7,4	3 × 3	74 × 74	2,91 × 2,91
7,4 × 10,5*	3 × 4 1/2	74 × 105	2,91 × 4,13
8,9 × 8,9	3 1/2 × 3 1/2	89 × 89	3,50 × 3,50
8,9 × 12,7	3 1/2 × 5	89 × 127	3,50 × 5,00
10,2 × 12,7	4 × 5	102 × 127	4,00 × 5,00
10,5 × 14,8**	4 1/8 × 5 7/8	105 × 148	4,13 × 5,83
12 × 16,5	4 3/4 × 6 1/2	120 × 165	4,72 × 6,50
12,7 × 17,8	5 × 7	127 × 178	5,00 × 7,00
16,5 × 21,6	6 1/2 × 8 1/2	165 × 216	6,50 × 8,50
18 × 24	7 1/2 × 9 1/2	178 × 240	7,01 × 9,45
20,3 × 25,4	8 × 10	203 × 254	8,00 × 10,00
24 × 30	9 1/2 × 11 3/4	240 × 300	9,45 × 11,81
25,4 × 30,5	10 × 12	254 × 305	10,00 × 12,00
30 × 40	11 3/4 × 15 3/4	300 × 400	11,81 × 15,75
40,6 × 50,8	16 × 20	406 × 508	16,00 × 20,00

* Format désigné par ISO A7.

** Format désigné par ISO A6.

3 TOLÉRANCES SUR LES DIMENSIONS RÉELLES DE COUPE

Les tolérances sur les dimensions réelles de coupe sont données dans le Tableau 2.

TABLEAU 2

Dimension nominale	Tolérance
Jusqu'à 20,3 cm (8 in) inclus	± 1 mm (± 0,04 in)
Au-dessus de 20,3 cm (8 in)	± 2 mm (± 0,08 in)

4 ÉQUERRAGE

Une diagonale d'une feuille quelconque ne doit ni être plus longue que la diagonale d'une feuille rectangulaire de même format ayant les dimensions de coupe maximales, ni être plus courte que la diagonale d'une feuille rectangulaire de même format ayant les dimensions de coupe minimales.

5 CONDITIONS DE CONTRÔLE DES DIMENSIONS

Tout contrôle des dimensions doit être fait sur un papier non traité, extrait d'un emballage n'ayant pas été ouvert auparavant, et exposé durant au moins 2 h à une température de $20 \pm 2^\circ\text{C}$ et à une humidité relative de $55 \pm 5\%$.

NOTE — Pour les quantités par unité d'emballage des produits photographiques sensibilisés, voir l'ISO 425, *Photographie — Produits sensibilisés — Quantités par unités d'emballage*.